Aujourd'hui votre Quotidien de l'IMMOBILIER

Le Quotidien

DE LA REUNION ET DE L'OCEAN INDIEN

www.lequotidien.re

samedi 19 mars 2011 - N° 11 091 - 35e année - Prix : 1,20 €

La cuisine du Week-End 16-17

AFFAIRE SEMITA-CIVIS 6-7

18 mois avec sursis requis contre Michel Fontaine

LES CANTONALES DEMAIN

La future majorité entre vos mains ?

2-3

D.R.

TÉMOIGNAGE

UN RÉUNIONNAIS À KYOTO 54-55

« Le Japon va nous surprendre »

LIBYE 52-53

Un cessez-le-feu en trompe-l'œil

FOOTBALL 37

Le calendrier de la D1P

HUMOUR 13

Gad Elmaleh fait swinguer le stade

SEMITA-CIVIS PROCÈS DES MARCHÉS INFORMATIQUES TRUQUÉS

18 mois avec sursis requis contre Michel Fontaine

Hier matin, lors de la cinquième journée du procès de la Civis, le parquet a livré ses réquisitions. Il a réclamé 18 mois de prison avec sursis contre le maire de Saint-Pierre, ainsi que la suspension de ses droits civiques. Débutées dans l'après-midi, les plaidoiries se poursuivent aujourd'hui.

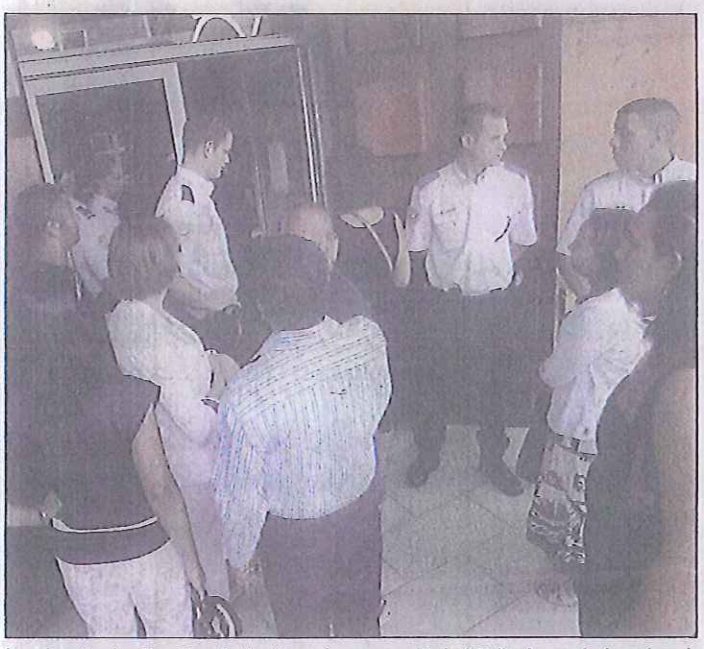

Lors de cette cinquième journée d'audience, le procureur Raphaël Balland a requis des peines de prison ferme pour cinq des neuf accusés.

TEXTES

Maxime LAVENANT

Dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, 20 000 € d'amende, deux ans de privation de droits civiques : voilà les peines finalement requises (lire ci-contre) hier matin par le vice-procureur Raphaël Balland à l'encontre du président de la Civis, Michel Fontaine, lors de la cinquième journée du procès des marchés informatiques truqués de la Civis.

Pour motiver sa décision, le représentant du ministère public est resté campé sur sa position initiale : « Michel Fontaine était le vrai patron de la Semita ». A partir de ce raisonnement, Raphaël Balland estime que l'élu n'a pas joué son « rôle de gardien du service public » en laissant s'organiser une « véritable gabegie » au préjudice du contribuable.

Michel Fontaine, « vrai patron de la Semita »

Lettre de Cyrille Hamilcaro, alors maire de Saint-Louis, l'informant de l'inutilité des serveurs, mise en garde de son directeur général des services Jean-Marc Laurent à propos de la nomination de Willy Caderby à la présidence de la Semita, signature de plusieurs documents... Le représentant du parquet déroule les arguments pour prouver que Michel Fontaine ne pouvait ignorer le « mélange des genres dans la gestion de la Semita », qualifiée de « machine bien huilée créée sur mesure » qui permet de « négocier comme on veut. »

Le magistrat va même plus loin. Il reste persuadé que le déménagement des six serveurs de la Civis vers la Semita, constitutif d'un détournement de biens publics, n'a pu s'organiser sans le consentement du président de la Civis.

« Espérer un effet pédagogique sur la gestion des deniers publics »

Avec comme « fil rouge la manne de matériel informatique » inhérente aux différents marchés suspects, Raphaël Balland passe aussi en revue les différents protagonistes et leurs motivations.

Ainsi, pour le vice-procureur, Willy Caderby a abusé de sa position à la Semita pour satisfaire sa soif d'argent et Aslam Mallam Rashed pour faire avancer sa carrière. Jean-Claude Paneels et Gérard de Roland ont, eux, accepté une concurrence faussée afin de récupérer des marchés.

Pour le même motif, Jean-Pierre Pajanipadeatchy est allé jusqu'aux pots-de-vin. Joël Lechat et Hugues Salvan se sont laissés tenter. Jean-Marc Laurent, seul prévenu bénéficiaire d'une demande de relaxe – en l'occurence pour le délit de favoritisme – n'a pas hésité à fermer les yeux sur les « petits services entre amis », par « loyauté » envers Michel Fontaine.

En trame de fond, la « guerre ouverte » opposant le Syndicat mixte des communes du Sud (SMCS) à la Semita pour la compétence informatique vire à un affrontement politique souterrain entre Hugues Salvan et Michel Fontaine. Il faudra l'intervention du préfet en 2005 pour mettre fin à une situation qui virait au « grand guignol » selon Raphaël Balland. Qui conclut utile : « J'ose espérer que ce dossier aura un effet pédagogique sur la manière de gérer les deniers publics. » Les premières plaidoiries ont ensuite pris le relai dans l'après-midi (lire ci-contre). Elles vont se poursuivre aujourd'hui toute la journée et devraient se terminer lundi en fin de matinée.

PHOTOS

Patrick GEORGET
Yann HUET
et Jean-Claude FEING

GROS PLAN

LA CIVIS RÉCLAME 1,5 MILLION D'EUROS. Bien que le président de la Civis Michel Fontaine occupe depuis lundi le banc des prévenus, la communauté d'agglomération s'est tout de même constituée partie civile dans ce procès. Par la voie de son avocat, Me Jacques Belot, la Civis a même réclamé réparation au titre du préjudice qu'elle estime avoir subi dans cette affaire. Une somme rondelette d'environ 1,5 million d'euros, réclamée à l'ensemble des prévenus, Michel Fontaine compris. « Vous appliquerez le droit mais il n'est pas sûr qu'il sera rendu » a plaidé Me Belot, dénonçant un « système mafieux » occasionnant « un préjudice considérable pour les contribuables qui ne pourra pas être réparé. »

Relaxe plaidée pour De Roland...

Assurant la défense de Gérard de Roland, gérant à l'époque de CIS Réunion, Me Virginie Bianchi a été la première robe noire à plaider. S'appuyant beaucoup sur le réquisitoire du parquet, elle a déclaré que « Monsieur le procureur a évoqué beaucoup de choses qui ne nous regardent pas. Il a parlé de guerre, j'ai effectivement le sentiment de participer à un combat qui ne nous concerne pas vraiment. »

Me Bianchi réfute ensuite en bloc le recel de délit de favoritisme, le recel de détournement de fonds, le faux et l'usage de faux pour lesquels son client est poursuivi. Elle plaide la relaxe.

... Et aussi pour Paneels

Me Pascal Geoffrion, l'avocat de Jean-Claude Paneels, a imité sa consœur Bianchi en plaidant lui aussi la relaxe pour son client, poursuivi pour complicité et recel de délit de favoritisme, complicité de recel de détournement de fonds. Il s'est dit surpris de voir qu'en « quatre ans d'instruction il n'y a pas eu la moindre expertise technique. » Juste des « inepties d'un prétendu expert. »

Il a ensuite dénoncé les « conclusions rédigées en deux minutes » de la partie civile, qui pourrait alourdir l'addition de Jean-Claude Paneels (lire ci-contre).

Les réactions des avocats

■ **Me Saïd Larifou**, avocat de Joël Lechat : « Je ne comprends pas la sévérité du parquet à l'égard de mon client. Joël Lechat n'était qu'un technicien de surface, il a été instrumentalisé. Il n'est pas normal qu'on lui confère le même niveau de responsabilité que ceux qui sont les concepteurs ».

■ **Me Françoise Boyer-Roze**, avocate de Willy Caderby : « Entre quelques erreurs commises par Willy Caderby et 24 mois de prison, il y a une différence. Nous allons tenter de démontrer que toutes les infractions qu'on lui reproche ne sont pas constituées. Cela représente un travail de fourmi, mais nous allons, point par point, essayer de démonter ce dossier ».

■ **Me Fernande Anilha-Paul**, avocate de Jean-Pierre Pajanipadeatchy : « Les réquisitions ont été très très longues sur l'environnement, plus courtes sur les peines demandées. Elles sont aussi très lourdes pour certaines personnes qui n'ont pas forcément retiré un gros profit de cette affaire. »

■ **Me Virginie Bianchi**, avocate de Gérard de Roland : « Je suis un peu surprise. La position du parquet n'a pas évolué d'un iota par rapport à son réquisitoire définitif. Le surnom donné aux prévenus n'a pas non plus forcément sa place. On doit rester très poli ».

■ **Me Pascal Geoffrion**, avocat de Jean-Claude Paneels : « C'est comme si on n'avait pas eu de débat. Il n'y a pas de surprise, le parquet n'a pas du tout pris en compte ce qui a pu être dit ».

■ **Me Bernard Cahen**, avocat de Aslam Mallam Rashed : « Le parquet s'est montré extrêmement sévère, il y a deux poids, deux mesures. Mallam n'est pas poursuivi pour corruption et il se retrouve avec la même peine requise que ceux qui le sont. Et puis il n'est pas normal qu'un directeur puisse encourir une peine plus importante que des patrons. Je pense que c'est une nouvelle forme de socialisme » !

■ **Me Emmanuel Daoud**, avocat de Michel Fontaine : « Nous sommes au centre de beaucoup de déclarations d'intention, de sentiments, d'impressions. Nos convictions, c'est qu'aucun élément de preuves n'a été rapporté par l'accusateur public. Or, quand on réclame la privation de ses droits civiques à un élu, il faut des arguments ».

■ **Me Georges-André Hoarau**, avocat de Hugues Salvan : « Je suis scandalisé. Jeudi, on me reproche de manquer d'humanité en faisant venir Hugues Salvan. Là, le parquet demande deux ans ferme. Quelle aurait été la peine si mon client avait un meilleur état de santé ? La peine est inacceptable dans l'absolu ».

La Ville de Saint-Denis informe les jeunes gens **domiciliés à Sainte Clotilde, La Bretagne et Domenjod** qui ont eu ou auront **18 ans entre le 1er et le 19 mars** que suite à une omission de l'INSEE, ils n'ont pas été automatiquement inscrits sur la liste électorale, comme cela se fait habituellement.

Ils sont donc invités à se présenter au service des affaires électorales et militaires à l'Hôtel de Ville (Rue Pasteur) afin que nous leur délivrions un certificat de non inscription sur la liste de l'INSEE **et qu'ils se rendent ensuite** au tribunal d'instance qui leur remettra une ordonnance leur permettant de voter aux élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.

Le service des Affaires électorales sera exceptionnellement ouvert vendredi 18 mars et samedi 19 mars de 8h00 à 16h00 pour accueillir les jeunes gens concernés.

Pièces à fournir : Pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport), livret de famille, justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe).

SAINT DENIS

Saint-Denis pour tous !

www.saintdenis.re

e public à l'entrée du tribunal. Les plaidoiries vont se poursuivre aujourd'hui toute la journée et devraient se terminer lundi.

ECRIVEZ NOUS
Par email
courriersdeslecteurs@lequotidien.re
Par fax
0262 28.25.28
Par courrier
21 du Chaudron 97712
St-Denis Messag Cedex 9

Devenez Hôtesse de l'air ou Steward
NOUVEAU A LA RÉUNION !
GROUPE AEROSCHOOL
Formations Tourisme & Aéronautique
NUMERO 1 EN FRANCE !
VENEZ NOUS REJOINDRE LORS DE NOS JOURNÉES PORTES OUVERTES
LE 26 MARS 2011 DE 9 H À 18 H
A L'HÔTEL LE STERNE BEACH
RUE HUBERT DELISLE 97 410 SAINT-PIERRE
AÉROPORT INTERNATIONAL ROLAND GARROS - SALLE LAVAUX
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE 97 438 SAINTE-MARIE
- FORMATION GRATUITE EN CAS D'ECHEC AUX EXAMENS THÉORIQUE ET PRATIQUE.
- TUTORAT PENDANT TOUTE LA FORMATION PAR UN NAVIGANT EN ACTIVITE.
- NOTRE FORMATION EST LA MOINS CHERE DU MARCHE.
- NOS RESULTATS (SEPTEMBRE 2010 : 100% DE REUSSITE A L'EXAMEN THEORIQUE ET OCTOBRE 2010 : 93% DE REUSSITE A L'EXAMEN PRATIQUE).
CONTACTEZ NOUS AU 0 800 380 747
aeroschool.fr

Les réquisitions

Avant de livrer ses réquisi-ons, le vice-procureur Raphaël alland a « essayé de résumer haque prévenu par une for-ule », selon sa « perception » u dossier.

Willy Caderby, président de Semita, « L'homme qui croyait ix poules aux œufs d'or » : ix-huit à vingt-quatre mois emprisonnement ferme, 000 € d'amende, privation des oits civiques pendant cinq ans, terdiction d'exercer une fonc-on publique, pas de confusion peines.

Aslam Mallam Rashed, di-cteur délégué de la Semita, « Le aestro de l'informatique et des archés afférents » : Vingt-uatre mois d'emprisonnement ont six assortis d'un sursis, 000 € d'amende, interdiction définitive d'exercer une fonction publique, pas de confusion de peines.

Michel Fontaine, président de la Civis, « Le vrai patron de la Semita » : Dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, 20 000 € d'amende, privation des droits civiques pendant deux ans.

Jean-Marc Laurent, directeur général des services de la Civis, « Le collaborateur loyal » : Six mois d'emprisonnement avec sursis.

Jean-Claude Paneels, gérant de la SMS-RT2i, « Le baroudeur des marchés informatiques » : Douze mois d'emprisonnement assortis de sursis, 30 000 € d'amende, exclusion des marchés publics pendant cinq ans.

Gérard de Roland, gérant de CIS-Réunion, « Le bon petit soldat de Paneels » : Huit mois d'emprisonnement assortis de sursis, exclusion des marchés publics pendant trois ans.

Hugues Salvan, président du SMCS, « Le rival politique qui voulait sa part des marchés informatiques » : Vingt-quatre mois d'emprisonnement ferme, 30 000 € d'amende, privation des droits civiques pendant cinq ans.

Joël Lechat, directeur informatique du SMCS, « Le corrompu un peu gros doigts » : Vingt-quatre mois d'emprisonnement ferme, 80 000 € d'amende, interdiction définitive d'exercer une fonction publique.

Jean-Pierre Pajanipadeatchy, gérant d'ARM-Pajany, « L'apprenti corrupteur » : Vingt-quatre mois d'emprisonnement dont douze assortis de sursis, 50 000 € d'amende, exclusion des marchés publics pendant cinq ans.

Société CIS-Réunion : 100 000 € d'amende, exclusion des marchés publics pendant deux ans.

Société SMS-RT2i : 40 000 € d'amende, exclusion des marchés publics pendant deux ans.

ichel Fontaine.

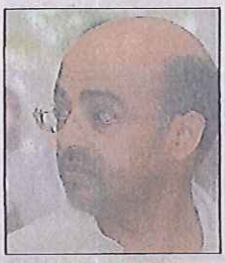

Aslam Mallam Rashed.

Willy Caderby.

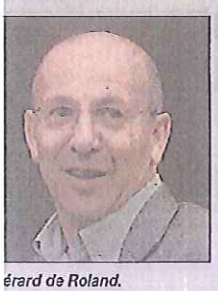

érard de Roland.

Jean-Claude Paneels.

Jean-Marc Laurent.

Pierre Pajanipadeatchy.

Joël Lechat.

Hugues Salvan.

DU 1ER AU 31 MARS
4ème PNEU OFFERT
OU LE 2ème PNEU À -50%
MICHELIN
14 CENTRES à votre service :
NORD
Chaudron : 02 62 28 17 14
Butor : 02 62 21 57 14
Bas de la Rivière : 02 62 21 44 80
Podium : 02 62 28 04 54
OUEST
Le Port : 02 62 42 00 00
St Paul : 02 62 45 42 29
St Paul Moto : 02 62 26 15 27
St Leu : 02 62 34 78 46
SUD
Ravine : 02 62 26 17 21
ZI N°3 : 02 62 25 89 22
Casernes : 02 62 35 00 55
Tampon : 02 62 57 10 00
EST
St André : 02 62 45 51 51
St Benoît : 02 62 52 97 50
REP
L'Expert du Pneu